Image not found or type unknown

Diagnostic de performance énergétique

Par **tooli04280**, le **16/12/2013** à **20:32**

bonjour , je suis locataire dans une maison a 800e le loyer , mon bailleur affirme que la maison et super bien isolé alors que ma consomation edf et hors de prix !

on ma parler de lui faire faire un DPE que cetait meme obligatoire .

qu en pensez vous ?
cest par agence , elle meme soit savoir que cest obligatoire non ?

merci

Par **janus2fr**, le **17/12/2013** à **09:05**

Bonjour,
Effectivement, lors de la signature du bail, le bailleur doit vous remettre un dossier de diagnostics (il n'y a pas que le DPE). Ceci est une obligation !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés